



Harcèlement, humiliation et esclave au 21 siècle

Par **Injustice4193**, le **29/01/2019** à **14:56**

Bonjour depuis deux ans je suis serveur dans un hôtel restaurant, mes patron abusé de tout monde plus de moi car je suis le garçon qui fait tout sans ralé, au mois d août 2017 il mon pris en extra à surveiller leur deuxième établissement j était payer en avantage à être loger sur place et petit déjeuner et une fiche de paye sans le chèque,

Puis il me prenne en CDI tout ce passe bien qua'd soudain il nous font travailler le vendredi soir puis le samedi que normalement le vendredi après midi ont n est en repos puis sauf qua'd il y a des événement dans la ville qui est souvent rare, une fois elle me dit le vendredi soir à 23h tu fini ta tâche et tu part car demain tu vient aider mon mari au petit déjeuner j ai fait 7h jusqu'à 12h30 gratuitement car madame a pas aimé que j était 14 jours en arrêt maladie.

Elle m humilié devant les clients.

Sont mari me parle comme si c était handicapés.

Les patron un jour en plient repas du personnel mon dit il faut que tu vois la médecine du travail car tu nous coûte trop chère si ont pouvais avoir de l aide.

Une autre fois il faut absolument que tu vois un dermatologue car ta une odeur genante.

Ont nous fait travailler dans l autre établissement en tant que esclave à ramasser le bordelle des ouvriers, à faire de la pienture vu que il sont racheter un établissement pour limiter les

coûts tout sa en nous achètent une pizza.

Il sont pas d'argents mais il font des voyages en famille au usa, il parte au Maroc pour jouer au golf, il achète une voiture pour leur bien personnel d'une valeur de 51000€, et sa pas d'argents et de plus oublier pas que sa fait 4 ans il sont acheter leur deuxième établissement pour la sommes moins de 2.000.000€ + 1600000€ de travaux et sa pas d'argents. Qu'est que je peut faire??????????????

Par **morobar**, le **29/01/2019** à **18:43**

Bonjour,

Toutes les controverses que vous exposez sont de la compétence exclusive du conseil des prudhommes.

Mais il va falloir consulter un avocat ou un représentant syndical si vous ne voulez pas être mangé tout cru lors du procès.